



Présentation de la Commune

Atur appartient au canton de St Pierre de Chignac et à l'arrondissement de Périgueux, cette commune s'étend sur 1913 hectares. 20% de cette superficie est boisé, le paysage est morcelé par un ensemble de petites propriétés soit pavillonnaires soit agricoles.

En 1960, le bourg se composait de l'église, de la mairie, de l'école, de l'ancien presbytère et quelques maisons.

Par la suite, la commune a connu une forte progression de construction.

L'église Notre Dame de l'Assomption a été inscrite en 1947 aux monuments historiques, sa construction remonte à l'époque romane (XIIème siècle), il n'en subsiste aujourd'hui que le clocher carré et le cœur.

La lanterne des morts a été en 1932 classée monument historique, c'est un édifice en forme de tourelle de 5m de hauteur, ouvert sur les côtés et finissant par un clocheton ajouré.

Il n'existe que 3 lanternes de ce genre en Périgord, celle d'Atur est la plus ancienne (XIIème).

Distance : 12.5km

Durée : 3h00

Départ : Place de la Mairie

Depuis le Parking de la Mairie se diriger vers le groupe scolaire, puis par la voie piétonne descendre jusqu'au rond-point, sans oublier de s'arrêter pour contempler la lanterne des morts sur votre droite.

Arriver au niveau du rond-point, tourner sur la droite direction « Le Terme », puis descendre l'impasse. Rester sur la droite en direction du rond-point suivant puis prendre la 2ème sortie dans celui-ci, après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour le traverser.

A la sortie, prendre à gauche direction « Palem » et emprunter sur la gauche un petit chemin bordé de champs, de bois et de verger. Au terme de celui-ci tourner à droite puis toujours tout droit sur 500m avant de tourner successivement à gauche puis à droite. Au niveau de l'intersection, prendre à gauche puis à droite direction « Cros et Teillet ». Prendre la route puis le chemin avant de tourner à droite direction « La Brande ».

Après le hameau, traverser le pont puis prendre à gauche et à droite afin de remonter chemin et route sur 1 km à travers bois.

A l'intersection prendre successivement à gauche et à droite entre les maisons pour descendre et poursuivre le chemin à travers les bois. A la sortie de celui-ci retrouver sur la droite la route D2, la prendre et la suivre sur environ 400m.

A l'intersection, traverser la route pour prendre le chemin remontant dans les bois. Arrivé sur le plateau, passer tous les lotissements pour arriver à proximité du restaurant « la table des troubadours » puis prendre à gauche direction la Mairie pour se rendre au point de départ.